



Réunion de Conseil Municipal
Séance du 11 Mars 2021

Nombre

de Membres en exercice

Date de la convocation : le 06 mars 2021

de Présents

de Votants

L'an deux mil vingt-et-un, le onze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Grez-en-Bouère, rue de Taude afin de pouvoir respecter les gestes barrières compte-tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19, sous la présidence de Monsieur Didier BOULAY, Maire.

Présents : M. Yann OLLIER, Mme Barbara MOTTÉ (Adjoints au Maire), Mme Michèle PAVARD, Mme Carole GAUTIER, Mme Émilie GALAS, M. Damien PANNIER, M. Michel FOUCHER, Mme Céline BELLANGER, M. Marc CHAIGNON, M. Alban AUGER, Mme Gwenaëlle MARTIN et M. Arnaud LERICHE.

Secrétaire de séance : Mme Barbara MOTTÉ

Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils acceptent le compte-rendu des de la dernière réunion.

VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2021-03-11-01 : Compte Administratif 2020 – Budget Principal

Arrivée de Messieurs Michel FOUCHER et Marc CHAIGNON à 20h12.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 12 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- APPROUVE le compte administratif de l'année 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante:



➤ **Section de fonctionnement :**

	PREVU	REALISE
DEPENSES	1 066 490,00 €	713 536,04 €
RECETTES	1 066 490,00 €	980 481,34 €

Résultat clôture 2020 : excédent de 266 945,30 €

Résultat clôture exercice 2019 reporté : excédent de 112 209,63 €

Résultat clôture fonctionnement année 2020 : excédent de 379 154,93 €

➤ **Section d'investissement :**

	PREVU	REALISE
DEPENSES	481 498,67 €	190 553,08 €
RECETTES	481 498,67 €	252 598,33 €

Résultat clôture 2020 : excédent de 62 045,25 €

Résultat clôture exercice 2019 : excédent de 8 270,67 €

Résultat clôture investissement année 2020 : excédent de 70 315,92 €

Restes à réaliser en dépenses : 116 000,00 €

L'excédent réel est de 333 470,85 €

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire expose que les résultats cumulés du compte administratif 2020 sont différents par rapport à ceux du compte de gestion 2020. Les résultats reportés du compte administratif 2019 du CCAS ont été intégrés par la Trésorerie mais pas encore pas la commune.

Les résultats à reporter s'élèvent à :

Section de fonctionnement (C/002) : + 1 836,06 €

Section d'investissement (C/001) : + 594,55 €

Soit un total de + 2 430,61 €

Ils seront intégrés sur le budget primitif 2021 de la commune.

DÉLIBÉRATION N°2021-03-11-02 : Compte Administratif 2020 – Budget Accueil de Loisirs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 12 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante:

➤ **Section de fonctionnement :**

	PREVU	REALISE
DEPENSES	100 430,00 €	76 598,34 €
RECETTES	100 430,00 €	78 098,94 €

Résultat clôture 2020 : excédent de 1 500,60 €

Résultat clôture exercice 2019 reporté : 0,00 €

Résultat clôture fonctionnement année 2020 : excédent de 1 500,60 €



➤ **Section d'investissement :**

	PREVU	REALISE
DEPENSES	2 414,00 €	1 500,60 €
RECETTES	2 414,00 €	663,32 €

Résultat clôture 2020 : déficit de 837,28 €

Résultat clôture exercice 2019 : déficit de 663,32 €

Résultat clôture investissement année 2020 : déficit de 1 500,60 €

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2021-03-11-03 : Compte Administratif 2020 – Budget Bâtiment Multi-Services

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 12 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- APPROUVE le compte administratif de l'année 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante:

➤ **Section de fonctionnement :**

	PREVU	REALISE
DEPENSES	13 547,00 €	2 197,91 €
RECETTES	13 547,00 €	9 611,73 €

Résultat clôture 2020 : excédent de 7 413,82 €

Résultat clôture exercice 2019 reporté : excédent de 2 147,51 €

Résultat clôture fonctionnement année 2020 : excédent de 9 561,33 €

➤ **Section d'investissement :**

	PREVU	REALISE
DEPENSES	21 300,00 €	12 948,63 €
RECETTES	21 300,00 €	7 778,10 €

Résultat clôture 2020 : déficit de 5 170,53 €

Résultat clôture exercice 2019 : excédent de 2 221,90 €

Résultat clôture investissement année 2020 : déficit de 2 948,63 €

L'excédent réel est de 6 612,70 €.

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2021-03-11-04 : Compte Administratif 2020 – Budget Lotissement Le Frêne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 12 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- APPROUVE le compte administratif de l'année 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante:

➤ **Section de fonctionnement :**

	PREVU	REALISE
DEPENSES	218 682,42 €	204 526,13 €
RECETTES	218 682,42 €	202 628,60 €



Résultat clôture 2020 : déficit de 1 897,53 €

Résultat clôture exercice 2019 reporté : excédent de 6 747,87 €

Résultat clôture fonctionnement année 2020 : excédent de 4 850,34 €

➤ **Section d'investissement :**

	PREVU	REALISE
DEPENSES	209 916,72 €	202 628,60 €
RECETTES	209 916,72 €	200 672,42 €

Résultat clôture 2020 : déficit de 1 956,18 €

Résultat clôture exercice 2019 : excédent de 2 643,42 €

Résultat clôture investissement année 2020 : excédent de 687,24 €

L'excédent réel est de 5 537,58 €.

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2021-03-11-05 : Comptes de gestion 2020

Considérant que toutes les opérations sont régulières ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

STATUANT sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion 2020 établis par le Trésorier Municipal visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DÉLIBÉRATION N°2021-03-11-06 : Vote des subventions aux associations sportives, sociales et culturelles pour l'année 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide les propositions suivantes :

Club Pongiste	125,00 €	A l'unanimité
Au Grez du Bad	400,00 €	A l'unanimité
Jardin Fleuri	500,00 €	A l'unanimité
Amicale des Anciens Combattants (AFN)	200,00 €	A l'unanimité
A.D.M.R (portage repas)	400,00 €	A l'unanimité
Générationnements Mouvements	150,00 €	A l'unanimité
Club SubAquatique Sabolien	400,00 €	A l'unanimité
Ass. Défense ennemis de la culture	400,00 €	12 voix POUR et 1 voix CONTRE
Club Esculape	0,00 €	11 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION

Le club subaquatique sabolien souhaite créer un musée sous l'eau dans la carrière « Le Rocher » à Grez-en-Bouère. Le coût de ce projet s'élève à 4 000 € (achat des sculptures, publicité...). Elles ne pourront être admirées que par les plongeurs qui ont une licence au club.



La commission GÉNÉRATION a décidé de ne pas attribuer de subvention au club d'escalade de VAL DU MAINE (Esculape) étant donné que c'est une association extérieure et qu'il faut éviter de créer un précédent.

Mesdames Carole GAUTIER, Céline BELLANGER et Monsieur Yann OLLIER se retirent du vote étant membres du Comité d'Animation.

Comité d'animation	1 000,00 €
--------------------	------------

Le Conseil Municipal valide la proposition ci-dessus par 10 voix Pour.

Seulement Madame Carole GAUTIER et Monsieur Yann OLLIER réintègrent la séance ; Madame Céline BELLANGER étant Présidente de l'association « Familles Rurales ».

Familles Rurales	450,00 €
------------------	----------

Le Conseil Municipal valide la proposition ci-dessus par 12 voix Pour.

Madame Céline BELLANGER réintègre la séance. Monsieur Damien PANNIER se retire du vote étant Président de l'AS Grez.

A.S Grez (Foot)	400,00 €
-----------------	----------

Le Conseil Municipal valide la proposition ci-dessus par 12 voix Pour.

Monsieur Damien PANNIER réintègre la séance.

DÉCIDE d'affecter la somme totale de 4 425,00 € au budget principal, chapitre 65 article 6574.

DÉLIBÉRATION N°2021-03-11-07 : Vote des subventions aux associations de parents d'élèves des écoles publiques et privées pour l'année 2021

Le Conseil Municipal vote par 11 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, les subventions suivantes :

Association Parents Ecole Publique 3 000,00 €

APEL Ecole St-Jean-Baptiste 1 400,00 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2021 au chapitre 65, article 6574.

DÉLIBÉRATION N°2021-03-11-08 : Demande de remboursement suite à un sinistre – M. et Mme FOURNIER

L'entreprise LEVRARD Assainissement a été contactée par M. et Mme FOURNIER suite à des inondations lors de fortes pluies. Le problème venant d'un mauvais raccordement des eaux pluviales sur le domaine public, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser M. et Mme FOURNIER Michel à hauteur de 470,25 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix POUR) :

- **DÉCIDE** de rembourser M. et Mme FOURNIER Michel à hauteur de 470,25 €,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette opération.



COMMISSION STRUCTURE :

Monsieur Yann OLLIER informe le Conseil Municipal que le cabinet SARRAT a envoyé une proposition concernant la phase 1 des travaux du projet école : réalisation des WC avec une emprise au sol de 40 m² pour un montant de 105 000,00 € TTC (honoraires compris). Le projet est pour le moment en stand-by car il est trop onéreux.

Une nouvelle rencontre avec le cabinet SARRAT aura lieu le jeudi 18 mars 2021.

Monsieur Michel FOUCHER demande pourquoi le dortoir a été placé dans les modules en location, alors qu'il aurait pu être installé dans le local APE. Monsieur Marc CHAIGNON précise qu'il faut juste un simple cloisonnement et une porte coupe-feu le tout aux normes e160 (étanchéité au feu 160 min). C'est simple et moins coûteux que la location des modules.

Monsieur Yann OLLIER ajoute que des petits travaux ont été réalisés à l'école pendant les vacances :

- changement de deux chauffages (bibliothèque, classe CM)
- mise en place de rideaux dans le bâtiment du bas
- installation de l'interphonie

Monsieur Yann OLLIER expose qu'il va assister à la réception des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable de la rue de la Libération le lundi 15 mars 2021. Il n'y a pas de malfaçons apparentes.

COMMISSION GÉNÉRATIONS :

Madame Barbara MOTTÉ rapporte au Conseil Municipal que la commission a statué sur l'emplacement du foyer des jeunes. Il sera dans l'ancien local qui était loué à l'entreprise FOUGERE, à côté du cimetière. Il y aura possibilité de le réhabiliter pour la banque alimentaire si jamais le projet du foyer des jeunes n'aboutissait pas.

Madame Barbara MOTTÉ ajoute que Madame Florence BOULAY, agent périscolaire souhaite aménager un potager derrière le pôle enfance (faux gazon, carrés potagers, bacs à fleurs...) Elle a budgétisé son projet à environ 250 €. Elle souhaite également mettre des tables-bancs pour que les enfants puissent goûter dehors quand il fait beau. Il pourrait être intéressant de demander à l'association Jardin Fleuri d'aider à le mettre en place.

COMMISSION ÉCONOMIE :

La commission se réunira le jeudi 18 mars 2021 à 20h à la mairie afin de travailler les budgets primitifs 2021.

Divers :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les cartes relatives au PLUi de la commune sont à disposition à la mairie. Il est demandé d'effectuer un travail :

- sur les haies bocagères notamment en vérifiant si celles-ci sont toujours existantes
- sur les changements de destination notamment en vérifiant que celui-ci est positionné sur le bon bâtiment et qu'il est bien sur un lieu-dit où l'activité agricole a cessé au 31/12/2020

Monsieur le Maire ajoute que la mise en place du portail familles va être retardée. Elle sera repoussée normalement au début de l'année prochaine.

Monsieur Marc CHAIGNON expose qu'une réunion de la Commission de Suivi de Site de Brenntag va avoir lieu le 23 avril 2021. Il souhaiterait que la Commission Plan Communal de Sauvegarde se réunisse afin de proposer collectivement des remarques qu'il pourrait émettre lors de la CSS comme il l'a fait pour celle d'Aprochim.



Monsieur le Maire informe de la démission de Monsieur Nicolas HURON.

Monsieur Michel FOUCHER souhaite faire une mise au point en expliquant que l'opposition ne démissionnera pas, contrairement à ce qui est dit dans la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H05.

**Le Maire,
Didier BOULAY**

